



BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES DU CONGO

*N° 4, Avenue de la Justice, Immeuble OGEDEP, Kinshasa/Gombe
Bureau : +243 82 380 18 18 - +243 99 897 78 16 - +243 81 65757 59
E-mail : beec@gmail.com*

RAPPORT final de la mission relatif a LA FORMATION DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AGENTS ET CADRES DE L'ADMINISTRATION DES MINES SUR LA THEMATIQUE CENTRALE : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT MINIER

Juillet 2014

Tables des Matières

O. Introduction Générale

Le présent rapport final de la mission, fait suite au rapport d'évaluation des participants déposés au Secrétariat Général des Mines et au PROMINES, en date du 07 Août 2014.

En effet, dans le cadre du contrat de prestation service PROMINES n°04-025/2014, le consultant (BEEC) avait entre autres pour devoirs vis-à-vis du PROMINES, d'organiser la formation sur la gestion de l'environnement minier des participants du 21 au 29 juillet 2014 et postérieurement à cette formation, d'élaborer successivement le rapport de synthèse d'évaluation des participants à ladite formation ainsi que le rapport final de la mission, d'une part, et d'autre part, de justifier les frais remboursables, en vue d'obtenir, en contre partie de ses prestations, paiement.

Le présent rapport final de la Mission a le mérite de commenter les points substantiels développés dans notre rapport de synthèse précité, tout en y ajoutant les nouveaux points, dont les contraintes de la Mission, les résultats obtenus, les suggestions du consultant, le condensé des recommandations des participants et formateur, les justificatifs des dépenses comptables de la Mission.

I^{ère} Partie : DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Dans le cadre de la présente formation axée sur la gestion de l'environnement minier, les objectifs assignés au consultant furent les suivants :

1. Objectif général

Former les agents de l'Administration centrale et provinciale des services de Protection de l'Environnement Minier du Ministère des Mines en vue de leur permettre de mieux exercer les prérogatives qui leur sont dévolues par le Code et Règlement Miniers ainsi que toute autre réglementation en matière de protection de l'environnement minier (Article 15 du Code Minier).

Dans le cadre du présent rapport, il sied de préciser que la mission du consultant pour ce qui concerne l'objectif général supra, a été réduite aux seuls agents et cadres de la Ville de Kinshasa.

Espérant, qu'au vu de l'intérêt manifesté par les autorités centrales du Ministère des Mines et avec l'appui du PROMINES, que le lancement officiel du programme de renforcement des capacités des agents et cadres de l'Administration Minière prise dans leur ensemble profitera aussi aux agents et cadres provinciaux affectés dans les différentes administrations provinciales du Pays.

Il s'en suit et en toute logique, que le consultant ne rendra compte des activités organisées du 21 au 29 juillet 2014 à la Paroisse Sacré-cœur à Kinshasa/Gombe.

2. Objectifs spécifiques.

- Renforcer les capacités techniques d'instruction, de coordination et d'évaluation des demandes d'agrément de bureaux d'études environnementales et des plans environnementaux en fournissant aux Agents les connaissances scientifiques (aux sciences environnementales, écotoxicologie, géologie, hydrogéologie, géographie, pédologie, technique de négociation, etc.) requises pour l'appréciation de ces documents (Article 11 alinéa 1 du Règlement Minier) ;
- Enrichir l'expérience desdits Agents par des cas concrets d'Etudes d'Impacts Environnementaux et des propositions des mesures d'atténuation et de réhabilitation en vue de leur permettre de vérifier l'efficacité sur terrain des mesures d'atténuation et de réhabilitation environnementales réalisée par les titulaires des droits miniers et de carrières et d'évaluer les résultats des Audits environnementaux (Article 11 alinéa 2 du Règlement Minier) ;
- Créer des background indispensables aux agents pour la réalisation des recherches sur l'évolution des techniques d'atténuation des effets néfastes des opérations minières sur les écosystèmes et les populations ainsi que

les mesures de réhabilitation desdits effets (Article 11 alinéa 3 du Règlement Minier).

Nous pensons modestement qu'au regard de la régularité des participants durant les sept jours de formation, de leur prestation en salle, et par-dessus tout de leur soif continue de vouloir apprendre, que les objectifs ci-dessus ont été atteints.

A côté des objectifs atteints, il y a lieu de souligner la plus-value du goût de la recherche et de la curiosité scientifique dans le chef desdits participants telle qu'il en ressort de leurs avis et recommandations infra.

En effet, la présente formation constitue le socle du lancement officiel du programme de renforcement des capacités des Agents et Cadres des Mines, initié par le Ministère des Mines avec l'appui indéniable du PROMINES. Nous avons été très honorés d'en être les pionniers.

II^{ème} Partie : DU DEROULEMENT DES ACTIVITES

D'ordre général, les assises sur la présente thématique se sont déroulées dans un climat bon enfant, participatif, inclusif et interactif.

Aussi, il y a lieu de signaler qu'aucun heurt n'a été enregistré durant les sept jours d'intenses activités, cela aussi bien entre les participants eux-mêmes, moins encore à l'endroit de formateur, ni de l'équipe organisatrice.

Il y a lieu par ailleurs, de noter la régularité des participants à toutes les séances de formation, preuve suffisante de leur appropriation desdites assises. Laquelle appropriation est traduite dans les faits, par la série des questions posées au formateur ainsi que par la panoplie des avis et recommandations développés ci-dessous.

III^{ème} Partie : DES MODULES DISPENSES

Dans le souci de concilier les textes légaux et réglementaires aux réalités sur terrain, les approches analytique, interactive, participative, inductive,

déductive et pédagogique ont été exploitées pour rendre les cours beaucoup plus attrayants et les débats plus intéressants, le tout, aux fins d'accoucher d'une synthèse des travaux répondant aux attentes des participants mais aussi, aux objectifs assignés au consultant suivant le contrat de prestation de service PROMINES n° 04-25/2014.

Ainsi, les modules dispensés tout au long de cette formation ont été présentés comme suit :

1^{ère} journée : Module I : Généralités sur l'environnement

2^{ème} journée : Module II : Code et Règlement Miniers

3^{ème} journée : Module III : les opérations minières

4^{ème} journée : Module IV : Analyse et évaluation des plans environnementaux

5^{ème} journée : Module V: Suivi environnementaux des projets/activités minières

6^{ème} journée : Test d'évaluation

7^{ème} journée : Module VI : Synthèse des travaux.

IV^{ème} Partie : DES CONTRAINTES DE LA MISSION

En exécution de la Mission de former les agents et cadres des Mines dans la période allant du 21 au 29 juillet 2014, le consultant a rencontré quelques contraintes d'ordre conjoncturel et financier.

§.4.1. De la contrainte conjoncturelle :

Au troisième de la formation, le consultant a été obligé de suspendre à midi, la séance de la formation, en raison de la panique généralisée ayant caractérisée la ville de Kinshasa, à la suite de crépitements des tirs retentis au niveau du Camp Tshatshi vers la Commune de Ngaliema.

§4.2. De la contrainte financière :

Le consultant a dû déployer des gros efforts pour pallier au retard du premier acompte du marché, soit 50% de frais remboursables censé couvrir partiellement les charges organisationnelles de la présente formation. Face à cette impasse financière, le consultant en sus, de l'affectation de son fond de

roulement, a recouru aux facilités de caisse de son Banquier, pour pallier à cette impasse. Notons à ce sujet, que les intérêts générés de ce découvert bancaire restent exclusivement imputables au consultant.

Néanmoins, cette facilité de caisse a été indispensable pour la bonne tenue des présentes assises, surtout, si l'on sait que le premier virement du Ministère de Finances a été comptabilisé sur notre compte, trois jours après, la clôture de la formation.

Nonobstant ces mineures contraintes, le consultant s'est acquitté sans détour de son obligation contractuelle et a assuré avec pleine satisfaction des participants, les présentes assises.

Vème Partie : DES OBJECTIFS OBTENUS

Le consultant relève qu'au cours de la présente mission, les objectifs atteints sont entre autres :

- L'enrichissement en expérience des agents et cadres des Mines sur les dits cas concrets d'Etudes d'Impacts Environnementaux et des propositions des mesures d'atténuation et de réhabilitation.
- La création des background indispensables aux agents et cadres des Mines pour la réalisation des recherches sur l'évolution des techniques d'atténuation des effets néfastes des opérations minières sur les écosystèmes et les populations ainsi que les mesures de réhabilitation desdits effets (Article 11 alinéa 3 du Règlement Minier).
- L'appropriation par les participants des concepts techniques usités dans le secteur de l'environnement, en général, et celui de l'environnement minier en particulier.

VIème Partie: DES SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS DU CONSULTANT

Relativement à la présente formation, le consultant formule les recommandations ci-dessous :

- L'extension des présentes assises aux agents et cadres provinciaux,
- L'accompagnement et l'encadrement des participants formés par le consultant, lors des missions de services leurs assignées ;
- La régularité de telles assises au profit de l'ensemble des agents et cadres de l'Administration des Mines.

VIIème partie: DU CONDENSE DES RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS ET DU FORMATEUR

Il se dégage de la compilation des avis, suggestions et recommandations recueillis des participants et du formateur, la quintessence des recommandations ci-après :

§.6.1. Des recommandations des participants.

Subséquentement aux assises tenues du 21 au 29 juillet 2014 au sein de la Paroisse Sacré-Cœur autour de la thématique centrale de la gestion de l'environnement minier, les participants ont formulé les recommandations ci-après :

- La première recommandation est celle de voir se pérenniser les présentes assises suivant un calendrier adéquat, fixée d'avance, par les autorités centrales, aux fins de créer une saine émulation entre les agents et cadres des Mines, d'une part, et d'autre part, de mettre en place, un cadre de réflexion et d'échange scientifique sur la question de l'environnement, en général, et de l'environnement minier, en particulier ;
- La deuxième recommandation est celle de voir le lancement du présent programme de renforcement des capacités être profitable à l'ensemble des Agents et Cadres de l'Administration des Mines disséminés dans toute l'étendue de la République Démocratique du Congo, ce, en vue d'homogénéisation de connaissance et de compétence ;
- La troisième recommandation, est celle de voir intégrer, au titre de criterium d'avancement en grade au sein de l'Administration des Mines, le test ou concours d'évaluation des connaissances et des compétences, ce à tous les échelons de l'Administration.

§6.2. Des recommandations du formateur.

A l'issue d'intense formation donnée aux participants sur la question de la gestion de l'environnement, le formateur, après avoir décelé, les points faibles et forts des participants, a émis quelques recommandations ci-dessous :

- Le concours préalable des agents des Mines dans la phase du recrutement;
- Le recrutement adéquat en tenant compte du profil de l'impétrant et du besoin du service, en particulier et de l'Administration des Mines, en général ;
- Le rattrapage de formation intense de mise à niveau des agents et cadres à profil non correspondant à l'Administration des Mines, en général, et de ses différents services, en particulier, ce, en vue de leur permettre de s'approprier des notions techniques élémentaires ;
- Les missions sur terrain des agents et cadres à profil adéquat, pour concilier la théorie à la pratique, mais surtout, en vue de leur permettre de manier à leur guise les instruments juridiques régissant le secteur des mines et carrières, en l'occurrence le Code et le Règlement Minier.

VIII ème partie : DES PIÈCES JUSTIFICATIONS DES DÉPENSES LIÉES AUX FRAIS REMBOURSABLES.

1. Rubrique location salle et ses accessoires

N°	Libelle	unité	Qté	P.U \$	P.T \$
1	Location salle	jours	7		
2	Location paillote				
3	Location sonorisation				
4	Location rétroprojecteur				
TOTAL PARTIEL					

Annexe I.

2. Rubrique Restauration

N°	Libelle	unité	Qté	P.U \$	P.T \$
1	Petit-déjeuner	jours	7		
2	déjeuner	jours	7		
TOTAL PARTIEL					

Annexe II.

3. Rubrique fournitures et ses accessoires

N°	Libelle	unité	Qté	P.U \$	P.T \$
1		pce	7		
2					
3					
4					
5					
6					
7					
TOTAL PARTIEL					

Annexe III.

4. Rubriques Impression, Prise d'images, montage vidéo et accessoires.

N°	Libelle	unité	Qté	P.U \$	P.T \$
1		pce	7		
2					
3					
4					
TOTAL PARTIEL					

Annexe IV.

5. Rubriques Frais de transport des participants.

N°	Libelle	unité	Qté	P.U \$	P.T \$
1	Frais de transport	Jours x pers			
TOTAL PARTIEL					

Annexe V.

6. Rubriques frais de transport et collations du personnel d'appoints.

N°	Libelle	unité	Qté	P.U \$	P.T \$
1	Frais de transport	Jours x pers	7		
4	collation	pers			
TOTAL PARTIEL					

Annexe VI.

TOTAL GENERAL :

Nous disonsen dollars américains.

IX^{ème} Partie : DE LA CONCLUSION

Nous bouclons notre présent rapport en remerciant le Ministère des Mines et le PROMINES pour la marque de confiance placée sur notre modeste Firme.

Pour le B.E.E.C

Ir Firmin KALAMBAY KAYEYE

Assistant du Coordonnateur Général

ANNEXES

ANNEXE I :
FACTURE DE LA LOCATION SALLE ET SES
ACCESSOIRES.

ANNEXE II :
FACTURE DE LA RESTAURATION

ANNEXE III :
FACTURE DE FOURNITURE ET SES
ACCESSOIRES.

**ANNEXE IV :
FACTURE D'IMPRESSION, PRISE D'IMAGE,
MONTAGE VIDEO ET ACCESSOIRES.**

**ANNEXE V :
PERDIEM DE TRANSPORT DES
PARTICIPANTS.**

ANNEXE VI :
PERDIEM DE TRANSPORT DU PERSONNEL
ET LEURS COLLATIONS.